

A St Denis, le Mardi 24 Mars 2020

Compte-Rendu de l'Enquête Suite au Droit D'Alerte Santé Public et Environnemental.

Voici le Compte-Rendu de la téléconférence « Enquête » qui s'est tenu de 13h à 15h avec la direction du FRET (Mme ZONCA Céline A-DR et Mme MAROTTE Chloé A-RS) ainsi que les dépositaires du DA SPE du Lundi 23 Mars 2020 (M. RENEL C et M. TRIBOULIN P).

En introduction, nous avons rappelé les règles de bases du dépôt de ce droit d'alerte de santé publique et environnemental. Toutefois, nous avons rappelé le non-respect de l'entreprise en termes de prévention concernant la non-réalisation des diverses enquêtes qui auraient dû être diligentés et effectués lors de la dépose des 5 DA DGI par notre organisation syndicale en cette période de pandémie grave.

Nous sommes revenus sur les raisons et donner les explications qui nous ont poussés à la dépose de ce DA SPE justifié par la pandémie actuel. Nous avons réabordés et redétaillés nos arguments sur tous les points de ce DA SPE, et ceci point par point avec la direction.

« Depuis le début de la crise sanitaire COVID-19, et encore plus depuis la mesure de confinement total du pays, nous constatons et dénonçons l'absence et/ou l'insuffisance de moyens et de mesures concrètes pour les salarié-es de la SAS FRET face au risque de contamination au coronavirus COVID-19, vous n'avez pas réussi à : »

1) Systématiser le télétravail pour tous les métiers où c'est possible :

- **Position DR :** La Direction va rappeler les règles de bases sur tous les divers sites !! La direction a bien pris en compte le cas du « Plaza à Lyon » et fait le nécessaire rapidement. De fait elle a également pris en compte la situation équivalente sur Lille et va rappeler les règles d'application et de mise en place du télétravail sur site (quand le poste le permet) !!
- **Position SUD-Rail :** Les dépositaires du DA SPE dénoncent le fait, qu'au bout de + de 2 mois de situation GRAVE et de Crise Sanitaire IMPORTANTE dans notre pays, les mesures n'aient pas été mis plus rapidement en œuvre. Les dépositaires du DA SPE dénoncent également la lenteur d'application des règles !! Nous sommes en désaccord avec la direction concernant les modalités de mise en place du télétravail sur certains sites. **Pour SUD-Rail, la direction n'a pas pris en compte la « GRAVITÉ » de la situation à ce jour !!! La non-mise en place de ses mesures crée une situation anxiogène auprès des salarié-es de la SAS FRET, il en résulte des situations de souffrance au travail.**

2) Laisser à domicile les agents de production non indispensables (adaptation du plan de transport) :

- **Position DR :** La Direction a essayé de nous justifier la non application du « laisser les agents a domicile » en argumentant que certaines jurisprudence allaient en ce sens. Elle a essayé de nous faire un petit laïus, nous expliquant que les agents pouvaient se rendre au travail du fait

de la mise en place des 3 règles et mesures barrières de protection !!!

- **Position SUD-Rail :** Les dépositaires du DA SPE dénoncent le fait, que les préconisations faites par nos représentants ne soient malheureusement pas appliquées drastiquement sur les sites. Les dépositaires du DA SPE dénoncent le fait, que la direction a juste « OCCULTÉ et OMIS » une chose PRIMORDIALE IMPORTANTE =) A ce jour les règles barrières ne sont TOUJOURS PAS appliquées drastiquement. Donc de fait, les jurisprudences ne sont pas applicables. Effectivement nous avons amenés de nombreux éléments contradictoires au positionnement de la direction (Kit de protection, lingettes, savon, mesures absentes ...) sur le sujet. Pour exemple, nous leur avons rappelés les jurisprudences contradictoires qui allaient dans le sens de la protection des agents (Droit d'Alerte et de Droit de Retrait). **Pour SUD-Rail, la direction ne peut pas remettre en cause les outils de prévention et/ou de protection. Pour SUD-Rail, les diverses DA DGI et Droits de Retrait restent « VALABLES ET PERTINENT » tant qu'ils n'auront pas été contesté Juridiquement. De plus, pour SUD-Rail ceux-ci ne doivent pas entrainer de « RETENUES » sur salaires. La non-mise en place de ses mesures crée une situation anxiogène auprès des salarié-es de la SAS FRET, il en résulte des situations de souffrance au travail.**

3) Assurer l'approvisionnement en savon et serviettes papier :

- **Position DR :** La Direction a essayé de nous justifier qu'elle faisait tout pour que tous les sites soient alimentés. La direction affirme qu'elle a donné des directives en ce sens. Pour elle les règles sont respectés !!
- **Position SUD-Rail :** Les dépositaires du DA SPE font le constat, qu'à contrario des arguments présenté par la direction, les représentants SUD-Rail dénoncent qu'au plus proche du terrain les actes ne correspondent pas aux paroles de la direction du FRET. **SUD-Rail a rappelé que durant cette période extrêmement difficile, il serait bien que la direction mette en corrélation les paroles avec les actes.** Nous sommes en désaccord avec la direction concernant les modalités de mise en place du sur certains sites. **Pour SUD-Rail, la direction n'a pas pris en compte la « GRAVITÉ » de la situation à ce jour !!! La non-mise en place de ses mesures a créé une situation anxiogène auprès des salarié-es de la SAS FRET, il en résulte des situations de souffrance au travail.**

4) Doter tous les agents en kit de protection individuel : Masques, lingettes, gel hydroalcoolique, lingettes détergentes-désinfectantes répondant à la norme NF EN 14476 (ou spray désinfectant avec essuie-tout) :

- **Position DR :** La Direction nous a expliqué que la dotation de Kits de protection individuel ne fait pas partie des dotations obligatoires définies dans les directives nationales. La direction a nous explique que malgré cela, elle faisait en sorte de fournir un maximum de sites et d'agents !! La direction affirme qu'elle a donné des directives en ce sens. Pour elle les règles sont respectés !!
- **Position SUD-Rail :** Pour les dépositaires du DA SPE, les propos de la Direction sont « inacceptables » durant cette période de protection maximum souhaité pour les cheminots. Les dépositaires du DA SPE dénoncent le fait, que les mesures de base de protection ne sont pas appliquées et mis en œuvre rapidement. Nous sommes en désaccord avec la direction concernant les modalités de mise en place sur certains sites. **Pour SUD-Rail, la direction n'a pas pris en compte la « GRAVITÉ » de la situation à ce jour !!! La non-mise en place de ses mesures crée une situation anxiogène auprès des salarié-es de la SAS FRET, il en résulte des situations de souffrance au travail.**

5) Distribuer de petits sacs poubelles pour permettre de jeter les lingettes en cabine :

6) Vidanger systématiquement les poubelles des Engins Moteurs :

- **Position DR :** La Direction nous a expliqué que la dotation de petits sacs poubelles ne faisait pas parti des dotations nationales prévues. Elle nous explique aussi simplement que les agents peuvent par leur intervention vider les poubelles des EM.
- **Position SUD-Rail :** Pour les dépositaires du DA SPE, les propos de la Direction sont « inacceptables » durant cette période de protection maximum souhaité pour les cheminots. **Pour SUD-Rail la direction doit prendre toutes les mesures qui pourraient permettre une garantie supplémentaire de protection de ses salariés ! Nous sommes en désaccord avec la direction concernant les propos tenus sur ce thème.**

7) Mettre à disposition des thermomètres sur les lieux de PS :

- **Position DR :** La Direction nous a expliqué que la dotation de thermomètres sur les lieux de PS ne faisait pas parti des dotations nationales prévues. La Direction a expliqué AUSSI qu'une telle dotation aurait un coût exorbitant !!
- **Position SUD-Rail :** Pour les dépositaires du DA SPE, les propos de la Direction sont « inacceptables » durant cette période de protection maximum souhaité pour les cheminots. **Pour SUD-Rail la prévention à un « COUT », mais la sécurité des agents n'a pas de PRIX !!** Pour SUD-Rail la direction doit prendre toutes les mesures qui pourraient permettre une garantie supplémentaire de protection de ses salariés ! **Nous sommes en désaccord avec la direction concernant les propos tenus sur ce thème.**

8) Nettoyer quotidiennement les Engins Moteurs et Désinfecter systématiquement après qu'un agent présente des symptômes du coronavirus :

9) Nettoyer quotidiennement les Locaux de services, postes et outils de travail et Désinfecter systématiquement après qu'un agent présente des symptômes du coronavirus :

- **Position DR :** La Direction a expliqué que pour ces 2 points, elle avait fait suivre des préconisations pour le respect du nettoyage des EM et des Locaux. Pour elle, les dirigeants font le maximum pour traiter et régler les problématiques.
- **Position SUD-Rail :** Pour les dépositaires du DA SPE, les propos de la Direction sont « inacceptables » durant cette période de protection maximum souhaité pour les cheminots. **Pour SUD-Rail la direction doit prendre toutes les mesures qui pourraient permettre une garantie supplémentaire de protection de ses salariés !** SUD-Rail a exigé de la direction un nettoyage « STRICT et COMPLET » des EM en « IMPOSANT » un nettoyage à « minima » une fois par période de 24H, au même titre que les règles sécuritaires (PC, VAS) imposé en termes de sécurité ferroviaire. De plus SUD-rail a exigé que les nettoyages des EM effectués soient strictement annotés sur le carnet de bord de ceux-ci, soit par le biais d'une annotation à la fiche rose (Avec date et heure). SUD-Rail a exigé de la direction **un état des lieux journaliers** du nettoyage des EM et des locaux de services mis à jour. **Pour SUD-Rail la non-mise en place de ses mesures a créé une situation anxiogène auprès des salarié-es de la SAS FRET, il en résulte des situations de souffrance au travail. Nous sommes en désaccord avec la direction concernant les propos tenus sur ce thème.**

10) Remplacer systématiquement de tous les EV en train et en transport en commun par des taxis :

- **Position DR :** La Direction nous affirme que le maximum est fait pour adapter le plan de transport afin de réduire les tournées avec EV et/ou Transport en commun pour des taxi.

- **Position SUD-Rail :** Pour les dépositaires du DA SPE, ont dénoncé que de nombreuses tournées soient toujours monté avec des EV conséquent. Les dépositaires SUD-Rail du DA SPE ont exigé de la direction une réduction drastique des EV et des transports en commun par des taxis. **Nous sommes en désaccord avec la direction concernant les propos tenus sur ce thème.**

11) Reporter toutes les formations, entretiens, réunions, visites médicales ... :

- **Position DR :** La Direction nous a confirmé que ces questions étaient respectées.
- **Position SUD-Rail :** Pour les dépositaires du DA SPE, nous avons déplorés le fait que pour cette problématique les recommandations étaient bien appliquées drastiquement. Les dépositaires du DA SPE, auraient préférés qu'il en soit ainsi pour tous les autres points.

12) Supprimer des RHR en France à l'étranger Hors Foyer ORFEA :

- **Position DR :** La Direction nous affirme que le maximum est fait pour réduire les RHR en France et à l'étranger.
- **Position SUD-Rail :** Pour les dépositaires du DA SPE, ont dénoncé le fait que des tournées soient toujours monté avec RHR, sans aucune modification de celles-ci. **Nous sommes en désaccord avec la direction concernant les propos tenus sur ce thème.**

13) Mettre à disposition des paniers repas pour les agents assurant des découchés :

- **Position DR :** La Direction n'a pas eu le temps de nous répondre faute d'une autre Téléconf avec les CL-SSCT
- **Position SUD-Rail :** Pour les dépositaires du DA SPE, « **INADMISSIBLE** » !!

14) Faire correctement l'affichage des règles concernant le COVID 19 :

- **Position DR :** La Direction n'a pas eu le temps de nous répondre faute d'une autre Téléconf avec les CL-SSCT
- **Position SUD-Rail :** Pour les dépositaires du DA SPE, « **INACCEPTABLE** » !!

15) Faire Respecter des règles de distanciation dans les locaux (vestiaires, Bureau...) :

- **Position DR :** La Direction n'a pas eu le temps de nous répondre faute d'une autre Téléconf avec les CL-SSCT
- **Position SUD-Rail :** Pour les dépositaires du DA SPE, « **INACCEPTABLE** » !!

DÉSACCORD FORMALISÉ AVEC LA DIRECTION CONCERNANT LES MODALITÉS DE MIS EN ŒUVRE DES MESURES DE PROTECTION. DONC DA SPE MAINTENU. Nous attendons retour d'enquête de la Direction et nous saisissons le ou les Préfets dès retour.

Remontez-nous vos situations locales et n'hésitez pas à vous retirer ou à faire retirer les cheminots des situations de travail qui ne réunirait pas toutes les conditions de garantie de sécurité !!

M.RENEL Christophe
M.TRIBOULIN Patrick.



FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com FACEBOOK : @sudrailofficiel
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : www.sudrail.fr TWITTER : @Fede_SUD_Rail

Union
syndicale
Solidaires